



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Une pollution au mazout nécessite une forte mobilisation des pompiers et des services de l'Etat à Saint-Cergue**

**Les services de l'Etat interviennent depuis dimanche à Saint-Cergue à la suite du déversement accidentel de 600 litres de mazout dans le sous-sol. Les investigations en cours doivent permettre de déterminer la profondeur de la pollution. Aucune atteinte aux eaux n'a été constatée, mais un suivi préventif de la nappe phréatique de la région a été instauré.**

Le mazout s'est déversé accidentellement dans le sous-sol à Saint-Cergue dimanche dernier. Le sinistre, qui a nécessité l'intervention des pompiers de Nyon, a eu lieu dans une réserve de carburant située dans une construction proche des remontées mécaniques.

Sous la conduite de la Direction générale de l'environnement, des travaux d'excavation sont menés depuis dimanche. Ils doivent permettre de déterminer la profondeur de la pollution ainsi que son éventuel impact sur la nappe souterraine.

L'écoulement de mazout ayant eu lieu en zone de protection des eaux souterraines, un suivi préventif de la nappe phréatique de la région a été mis sur pied en collaboration avec les communes et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. En effet, la nature du sous-sol, mise en évidence au fil des travaux, fait que la situation doit être suivie avec attention. Pour l'heure aucune atteinte aux eaux n'a été constatée. Une enquête est par ailleurs en cours pour déterminer les causes exactes et les responsabilités de cette pollution.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 février 2016

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DTE, Denis Rychner, conseiller en communication, Direction générale de l'environnement, 021 316 43 45